

té et notre affection pour elle. Il est douteux, a-t-il affirmé, que nous ayons le droit d'inclure ce passage dans le discours du trône, parce que les jeunes libéraux du Canada ont adopté une résolution demandant que le Canada devienne une république. Il songeait sans doute à une conférence provinciale de certains étudiants libéraux qui—notre pays est un pays libre et le parti libéral un parti libre—ont adopté cette résolution par un vote de 42 à 38, si je ne m'abuse.

Le très hon. M. Diefenbaker: Et la réunion nationale, qu'en faites-vous?

Le très hon. M. Pearson: Aucune réunion nationale n'a adopté...

Le très hon. M. Diefenbaker: Si.

Le très hon. M. Pearson: Mon très honorable ami ne devrait pas prendre ces résolutions d'étudiants trop au sérieux, car les étudiants conservateurs, il y a quelque temps, adoptaient une résolution pour demander l'abolition, non de la monarchie, mais de mon très honorable ami. Pour moi, ils vont constater que l'abolir, ce n'est pas si facile.

Ensuite, le très honorable représentant a déploré le fait que le discours du trône ne renferme aucune proposition fiscale. Voilà une nouvelle interprétation de ce que doit contenir un discours du trône. En outre, pour illustrer les péchés de commission de notre gouvernement, il a rappelé comment, vendredi dernier, à compter de neuf heures, le pays a été sauvé de la tyrannie du gouvernement qui cherchait à faire adopter en vitesse et à la dernière minute six postes d'un dollar dans les crédits. Mon très honorable ami doit savoir qu'en une seule année de son régime 31 crédits de \$1 chacun figuraient dans le budget de son gouvernement—31 crédits.

Le très hon. M. Diefenbaker: Monsieur l'Orateur, puis-je demander au premier ministre si des crédits intéressants des mesures législatives y figuraient? D'abord, je ferai remarquer que le premier ministre n'était pas à la Chambre, mais aux États-Unis, disant à ce pays comment s'y prendre pour annoncer une politique.

Le très hon. M. Pearson: Oui, monsieur l'Orateur, des crédits intéressants des mesures législatives y figuraient, mais la différence c'est que, lorsque mon très honorable ami procède ainsi, c'est parfait; mais lorsque nous procédons de la sorte, c'est tout à fait répréhensible et c'est ce qu'on appelle un gouvernement de parti.

• (5.00 p.m.)

Le très honorable représentant a eu beaucoup à dire aussi au sujet de la question constitutionnelle et de la formule, à l'étude en ce moment, en vue de modifier notre constitution au Canada plutôt qu'en Grande-Bre-

tagne. Je ne me propose pas, monsieur l'Orateur, de parler longuement de cette question, mais elle sera assurément traitée au cours du présent débat et par la suite. Je voudrais rappeler à mon très honorable ami une chose qu'il s'est efforcé d'oublier, notamment que lui-même et son ministre de la Justice, M. Davie Fulton, ont essayé vainement, pendant des années, d'obtenir le consentement des provinces quant au principe de la formule qui est, pour l'essentiel, exactement la même que nous présentons à l'heure actuelle.

Des voix: Non!

Le très hon. M. Diefenbaker: Cette déclaration n'est pas vraie!

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît!

M. Fisher: Mais cela ne la rend pas bonne.

Le très hon. M. Pearson: Non, cela ne la rend pas bonne, ni mauvaise, non plus. L'autorité invoquée pour faire cette déclaration n'est nulle autre que l'ancien ministre de la Justice, M. Davie Fulton. La formule est maintenant connue comme la formule Fulton-Favreau. Mon honorable ami n'a même pas eu la générosité de rattacher à cette formule le nom de son ancien ministre de la Justice qui revient à la politique fédérale.

Mon très honorable ami devrait aussi décider de quel flanc il veut s'attaquer à la formule. Cet après-midi, il nous a tiré dessus des deux flancs. A un moment donné, la formule allait balkaniser le Canada; puis, elle était rigide au point de ne permettre aucun changement. Il ferait mieux de se décider. Et puisqu'il la critique si amèrement—ce qui est son droit, et sans doute allons-nous pouvoir tirer la chose au clair ici-même—il me permettra de lui rappeler que toutes les provinces sauf une, mais y compris l'Ontario, ont approuvé la formule. Dans chaque province sauf Terre-Neuve, elle a été soumise à l'Assemblée législative. Si les premiers ministres de l'Ontario et du Manitoba la jugent bonne, peut-elle être si mauvaise? Toujours est-il que nous pourrions débattre plus tard cette question fort importante qui mérite un examen minutieux à la Chambre.

Monsieur l'Orateur, je n'ai pas l'intention de suivre le très honorable représentant plus loin dans ses pérégrinations que, de toute façon, il ne faudrait pas prendre trop au sérieux. Sans doute veut-il faire venir toute l'eau possible à son moulin politique qui menace de ruine et dont il ne détient plus que 52 p. 100?

A mon avis, monsieur l'Orateur, lorsque nous étudions le discours du trône, nous ne devons pas le considérer exactement du même point de vue que l'honorable chef de l'oppo-